BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1452

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

377 956 636 RCS Lille-Métropole.
SERGIC ENTREPRISES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 877256.25 EUR.
Adresse : 6, rue Konrad Adenauer-Rond Point Europe Zac du Grand Cottignies, 59447 Wasquehal.
Précédent propriétaire : 311 890 958 RCS Lille-Métropole. **FIGA.** 377 956 636 RCS Lille-Métropole. **SERGIC ENTREPRISES.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SERGIC ENTREPRISES SAS au capital social de 877 256,25 Euros Siège social : 6 rue Konrad Adenauer - Rond point Europe Zac du Grand Cottignies 59447 WASQUEHAL 377 956 636 RCS Lille Métropole FIGA SAS au capital social de 39 000 Euros Siège social : 6 rue Konrad Adenauer 59290 WASQUEHAL 311 890 958 RCS Lille Métropole AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE FIGA par la société SERGIC ENTREPRISES . Les modalités sont les suivantes : 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société FIGA dont la transmission à la société SERGIC ENTREPRISES est prévue : - l'actif total apporté s'élève à 45 391 689 euros - le total du passif pris en charge s'établit à 43 572 802 euros - l'actif net apporté est donc de 1 818 887 euros 2. Absence d'échange de droits sociaux : La société SERGIC ENTREPRISES détenant la totalité des actions de la société FIGA, il n'a pas été établi de rapport d'échange et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 3. Prime de fusion. La différence entre l'actif net des biens apportés par la société FIGA, soit 1 818 887 euros, et la valeur nette comptable des actions de la société FIGA, dans les écritures de la société SERGIC ENTREPRISES, soit 6 057 041 euros, constituera un mali de fusion qui sera inscrite pour son montant, soit 4 238 154 euros, à l'actif du bilan de la société SERGIC ENTREPRISES en tant que mali technique. 4. Le projet de fusion établi le 24/06/2025 a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole, au nom des deux sociétés le 25/06/2025..